

prévenir les inondations ou à d'autres fins utiles; ils doivent revêtir une importance considérable au regard des possibilités financières de la province intéressée; et les travaux doivent bénéficier à toute une collectivité. La loi exige aussi l'exécution de certains ouvrages complémentaires en plus des ouvrages principaux de contrôle et de conservation des eaux.

### Sous-section 2.—Entreprises provinciales

**Saskatchewan\*.**—Le Service de la conservation et de l'aménagement du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan a été mis sur pied en 1949 pour administrer les droits de captation d'eau dans la province et pour exécuter un programme efficace d'irrigation, de drainage, de protection contre l'inondation, de rétablissement et d'amélioration des terres. Au cours des années, le Service a mis l'accent sur différents aspects du programme: ainsi durant les années 1950, les travaux de drainage et de protection contre l'inondation ont reçu une attention spéciale, mais à cause de la sécheresse plus ou moins prononcée de ces quatre dernières années, les travaux d'irrigation et l'aménagement des pâturages communs ont pris les devants. Voici un résumé des travaux du Service jusqu'au 31 mars 1962.

*Droits de captation d'eau.*—Les ressources hydrauliques superficielles et souterraines sont administrées par la Division des droits de captation d'eau du Service. Le 31 mars 1962, 6,678 ouvrages visés par un permis et 1,615 autorisés en vertu de la loi sur les droits de captation d'eau permettaient un emmagasinage de 461,017 pieds-acres; trois centrales hydro-électriques détenaient un permis et deux autres en avaient demandé un en vertu de la loi sur les ressources hydrauliques; 180 puisatiers étaient pourvus d'un permis et avaient déclaré le forage de 2,529 puits en vertu de la loi sur la conservation des eaux souterraines.

*Ouvrages d'irrigation.*—Jusqu'à la fin de mars 1962, 54 ouvrages d'irrigation avaient été entrepris après des levés topographiques couvrant 467,114 acres (dont la moitié environ sur la Saskatchewan-Sud). En outre, 368 milles de fossés avaient été creusés et 1,950 ouvrages de régularisation avaient été construits. Quarante-six districts d'utilisateurs, qui s'étendaient sur environ 209,443 acres, avaient été organisés.

*Drainage et protection contre l'inondation.*—Fin mars 1962, il s'était fait des travaux intéressant 461 entreprises de drainage et de protection contre l'inondation et des levés topographiques couvrant 200,027 acres; on a creusé 707 milles de fossés et construit 1,038 ouvrages de régularisation. Un total de 7,500,000 acres ont été organisées en 69 régions de conservation.

*Aménagement des terres et établissement de pâturages.*—Fin mars 1962, 159 entreprises d'aménagement de terres et de pâturages en commun avaient fait l'objet de travaux. Environ 85,626 acres avaient été ensemencées en espèces fourragères et 1,263 milles de clôtures avaient été posées. Il s'était planté 715,460 arbres en vertu du programme de boisement.

*Pâturages en commun.*—Par l'intermédiaire du Service des terres du ministère provincial de l'Agriculture, la province a cédé 1,196,963 acres et loué gratuitement 374,319 acres à l'Administration du rétablissement agricole des Prairies pour l'aménagement des pâturages en commun. Hors du programme de l'Administration, la province comptait, le 31 mars 1962, 921,884 acres additionnelles dans 138 pâturages en commun maintenus par des coopératives, des municipalités ou le ministère provincial de l'Agriculture; en 1962, 26 pâturages provinciaux ont fourni la pâture à 28,461 bovins appartenant à 1,876 agriculteurs locaux.

*Aménagement de terres pour la culture.*—Les terres de la Couronne, soit en culture, soit propres à la culture, sont données à bail pour des périodes de 33 ans. La province peut, soit rembourser en espèces aux agriculteurs les frais de défrichage et de défonçage, soit accorder aux agriculteurs une partie de la récolte équivalente aux dépenses encourues.

\* Revu sous la direction du sous-ministre, ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.